Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Litige : remboursement de la redoute

Par Visiteur

Le 14.9.09
Bonjour.
Pour meubler un appartement de vacances, j'ai effectué des achats par correspondance à LA REDOUTE pour environ 3800 ? en juillet-août 2005.
Suite au retour d'un article, La Redoute m'a adressé un chèque de 241,5O ?. Chèque que j'ai complètement oublié de déposer sur mon compte et que j'ai retrouvé lors d'un déménagement.
Après un contact téléphonique, j'ai envoyé la photocopie du chèque périmé au service clientèle de la Redoute, accompagné d'une lettre demandant que l'on veuille bien m'établir un nouveau chèque. Réponse négative.
Après un nouveau coup de téléphone, j'ai envoyé cette fois l'original du chèque (damandé par le service clients, suggérant qu'il était certainement possible de vérifier mes achats et de vérifier également que ce chèque n'a pas été débité à La Redoute. Réponse négative.
Que faire ? Quels sont mes droits ?
Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Effectivement la validité d'un chèque est d'un an et huit jours et en principe passé de délai le chèque est en quelque sorte périmé.
Cependant le fait de l'avoir en votre possession prouve que la Redoute est bien votre débiteur.
Le souci je pense est que la lettre accompagnant ce chèque était sans doute formulée dans un esprit "solde de tout compte". Autrement dit la Redoute reconnaissait que par ce chèque elle n'était plus votre débitrice ce qui sans doute justifie son refus.
Néanmoins vous pouvez à nouveau essayer d'insister.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse mais pouvez-vous me donner des arguments "irréfutables" en termes de droit, sachant que La Redoute a bien récupéré la marchandise et que le chèque n'a pas été débité.

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Le mieux est de vous appuyer sur l'article 1147 du Code civil en faisant valoir le fait qu'étant donné que le chèque n'a jamais été encaissé, la redoute demeure à votre encontre débitrice de la somme en question.
Accompagnez votre lettre de tout élément justificatif (ex: photocopie du chèque).

Cordialement

Par Visiteur

Bien reçu votre réponse.

Merci beaucoup.

Bien à vous

Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
J'espère que vous obtiendrez gain de cause.

Bien cordialement